



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/41(1)/L.3/Add.5
29 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante et unième session, première partie
Genève, 19 septembre 1994

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA PREMIERE PARTIE DE SA QUARANTE ET UNIEME SESSION

Rapporteur : M. Calson Mbegabolawe (Zimbabwe)

Additif

POINT 2 : INTERDEPENDANCE (suite)

Orateurs : Fédération de Russie
Administrateur chargé de la Division de l'interdépendance globale

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 7 octobre 1994 à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654

Chapitre I

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : INTERDEPENDANCE

(suite)

91. Commentant quelques-uns des points soulevés au cours du débat sur le point 2 de l'ordre du jour, l'Administrateur chargé de la Division de l'interdépendance globale s'est déclaré satisfait du ton généralement constructif des discussions. Il a souligné que l'analyse présentée dans le Rapport sur le commerce et le développement ne visait pas à proposer de faire de la régulation de la demande la solution de tous les problèmes des pays de l'OCDE. Cette régulation ne pouvait remplacer la mise en oeuvre de politiques structurelles. En outre, il était tout à fait d'accord avec de nombreux orateurs sur l'importance de la maîtrise de l'inflation et des équilibres budgétaires. Néanmoins, une plus grande attention devait être accordée, dans l'élaboration des politiques, à la contribution potentielle de la régulation de la demande. Concernant les recommandations particulières en matière de politique macro-économique figurant dans le Rapport, il a noté qu'elles concernaient une relance budgétaire seulement au Japon, et un assouplissement monétaire en Europe et au Japon, mais pas aux Etats-Unis. Il avait également été fait mention de la nécessité d'agir avec prudence en matière de resserrement des comptes budgétaires en Europe.

92. Concernant l'Asie de l'Est, il a souligné que le Rapport ne préconisait pas une intervention massive. Les enseignements fournis par l'examen de l'expérience de cette région suggéraient plutôt la nécessité de faire preuve de pragmatisme et d'adopter des approches adaptées aux problèmes complexes spécifiques rencontrés par les gouvernements. Les pays étudiés dans le Rapport avaient été choisis en fonction du critère selon lequel ils avaient, dans une assez large mesure, réussi à se doter de nombre d'aspects essentiels d'une économie développée. Répondant à la critique selon laquelle le Rapport avait négligé des facteurs tels que la qualité de l'administration et l'investissement dans l'éducation, l'Administrateur a reconnu que ces éléments étaient certes importants, mais qu'il était nécessaire d'examiner les aspects de l'expérience des pays d'Asie de l'Est dont la contribution au succès économique avait été moins généralement appréciée.

93. Le Rapport sur le commerce et le développement ne préconisait pas des contrôles généralisés des mouvements de capitaux. L'analyse avait plutôt été concentrée sur les incidences négatives des mouvements à court terme - notamment spéculatifs - sur la gestion économique. Les mesures administratives ou les mesures d'économie de marché visant à décourager de tels apports de capitaux ne devraient pas être taboues. Dans ce contexte, il a attiré l'attention sur les mesures prises par le Chili, pays dont la politique économique privilégiait l'économie de marché, pour empêcher que les apports de capitaux ne nuisent à sa compétitivité à travers une appréciation du taux de change de la monnaie nationale.

94. L'Administrateur a noté qu'il y avait un large accord entre la CNUCED et d'autres organismes sur les objectifs de politique macro-économique dans les pays de l'OCDE. Les différences ne concernaient que des aspects tactiques. L'opinion exprimée dans le Rapport était qu'il y avait une marge de manoeuvre suffisante dans de nombreux pays de l'OCDE pour que les taux d'intérêt puissent diminuer sans pour autant relancer l'inflation, et que l'accélération de la reprise améliorerait en elle-même les finances publiques en accroissant les recettes fiscales et en réduisant les dépenses publiques. Il conviendrait d'attendre, pour consolider davantage les comptes budgétaires, que la reprise soit bien assurée. Dans les conditions actuelles, l'austérité budgétaire en Europe aurait sur les profits, les anticipations des entreprises et l'activité, des effets préjudiciables qui ne seraient pas compensés par un accroissement de la crédibilité sur les marchés financiers.

95. A la 851ème séance, le 28 septembre 1994, le Vice-Président (Fédération de Russie), en présentant le projet de conclusions concertées sur le point 2 de l'ordre du jour */, a dit que les consultations informelles qu'il avait présidées avaient donné lieu à un débat sérieux et vigoureux. Un consensus avait été obtenu sur presque toutes les questions soulevées dans les discussions préliminaires au cours de la session, et il estimait que le texte du projet de conclusions concertées résumait de façon équilibrée et satisfaisante les discussions.

*/ Ultérieurement distribué sous la cote ...

96. Le Secrétaire du Conseil du commerce et du développement a attiré l'attention sur le paragraphe 3 du projet de conclusions concertées, où l'expression "politiques cycliques appropriées" devait être remplacée par l'expression "politiques monétaires et budgétaires appropriées".

Décision du Conseil

[A compléter]
